

Procès-verbal d'une séance **ordinaire** du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert (Québec) le 18 octobre 2011.

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et la présidente, Madame Moira Bell, a déclaré la séance ouverte à 19 h 35.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Bell	P. D'Avignon	L. Llewelyn Cuffling
F. Blais	H. Dumont	N. Nichols
P. Booth Morrison	D. Gareau	S. Rasmussen
K. Cameron	M. Gour	D. Smith
M. Cloutier	M. L'Heureux	PARENTS – P. Chouinard, D. Copeman

Regrets: A. Capobianco Skipworth, D. Horrocks, D. Lamoureux, G. Sastre

Absent: D. Guerriero

Aussi présent

Sylvain Racette, directeur général
Pierre Farmer, directeur général adjoint
Denise Paulson, secrétaire générale
Michel Bergeron, directeur des ressources financières
Wendy Bernier, directrice intérimaire des ressources humaines

Absences motivées

Lyse Gendron-Brodeur, directrice des écoles secondaires
Gail Somerville, directrice des services complémentaires
Mary Williams, directrice des écoles primaires

Présence notée

Sherry Tite, Steven LeSueur; Ellen Strike, Vicki Roach, Alexandra Audet, Sherri Rattray

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par le commissaire Chouinard, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit annexée au procès-verbal de cette séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DU PUBLIC : Aucun

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2011 :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard, appuyé par le commissaire Smith, que le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2011 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

- Aucun

PRÉSIDENTE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rapport de la présidente – M. Bell

- Le 3 octobre : Elle a assisté à la première réunion du comité de parents.
- Le 17 octobre : Elle a assisté à la session de perfectionnement professionnel du comité d'établissement à laquelle le protecteur de l'élève a discuté de son rôle.

Rapport du directeur général – S. Racette

LES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION SPÉCIALE :

- Quatre expulsions : un élève de 3^e secondaire de l'école Alternative pour possession de drogues; un élève de 3^e secondaire de l'école Centennial pour possession de drogues; un élève de 3^e secondaire de l'école Chambly Academy pour possession d'une arme; un élève de 5^e secondaire de l'école Centennial pour possession de drogues.

- Une réintégration : un élève de 5^e secondaire de l'école Heritage.

RÉUNIONS :

- Le 21 septembre : Réunion des DG de la Montérégie.
- Réunion du BCT pour discuter de la technologie dans les écoles.
- Le 28 septembre : Réunion des directeurs des écoles primaires.
- Le 3 octobre : Réunion de la CRÉ de Longueuil et Forum Jeunesse.
- Le 5 octobre : Réunion du MAC.
- Le 7 octobre : Rencontre régionale des partenaires sur les enjeux de notre système public d'enseignement.
- Perfectionnement professionnel *PIDIGECS* tenu à Montréal les 13 et 14 octobre.

ÉVÉNEMENTS :

- Le 30 septembre : BBQ des retrouvailles à l'école St-Lawrence.
- Le 11 octobre : Accueil du nouveau directeur de l'école St-Jude, Monsieur Mervin Hunter.
- Le 5 octobre : Petit-déjeuner de l'Action de grâce à l'école Good Shepherd.
- Le 6 octobre : Chambly Academy a tenu sa cérémonie de la reconnaissance de l'excellence scolaire.
- Le 6 octobre : Visite de l'école William Latter.
- Le 12 octobre : Lancement de la page Facebook du centre ACCESS.
- Rappel à tous les commissaires que la réception en l'honneur des nouveaux employés aura lieu le 2 novembre.

CHAPEAUX :

- Aux élèves, aux enseignants, au personnel de soutien, aux parents et à deux anciens élèves de l'école Chambly Academy qui ont pris part à La Course à la vie CIBC. Fidèle à sa tradition de redonner à la communauté, l'an dernier, Chambly Academy a amassé 21 166,68 \$ au profit de différents groupes et organismes de bienfaisance, ce qui dépasse la somme de 18 575 \$ recueillie l'année précédente. Félicitations à tous!
- Journée portes ouvertes des écoles : Centennial, le 6 octobre et Heritage, le 17 octobre. La journée portes ouvertes de l'école Chambly Academy aura lieu ce jeudi 20 octobre.
- Harold Napper a recueilli 575 livres dans le cadre du programme « Adoptez une école » d'Indigo Livres. Chaque enfant recevra un nouveau livre.
- La vague humaine de l'école primaire Saint-Lambert rassemblera plus de 1,000 personnes le long de la rue Green demain le 19 octobre à 13 h. Entre autres, les écoles REACH, l'école Alternative, Chambly Academy, l'école primaire Saint-Lambert ainsi que le Cégep Champlain y prendront part. L'invitation est lancée pour y participer en grand nombre!

Comité des parents : P. Chouinard

- Réunion tenue le 3 octobre.
- Le directeur général et la secrétaire générale étaient présents. Les élections furent tenues.
- Alexandra Audet remplace Denis LaRocque à la présidence. Les commissaires-parents sont les mêmes, soit Pierre Chouinard et Donna Copeman.
- Le commissaire Chouinard a exprimé la frustration des membres du comité de parents à l'égard de certaines écoles qui n'ont pas respecté la procédure en ce qui concerne l'élection des représentants de leur comité de parents.

RAPPORTS (sous-comités)

Exécutif – M. L'Heureux

- Notre dernière session de travail et la séance régulière ont eu lieu le 4 octobre.
- Lors de notre dernière séance du conseil, il fut mentionné que le rapport du protecteur de l'élève lui fut remis parce que nous jugions que les recommandations étaient trop vagues et pas assez claires. Nous avons reçu une version modifiée du rapport et les membres du conseil sont d'accord que les nouvelles recommandations sont acceptables et une résolution a été adoptée à cet effet. Le directeur général a été mandaté de s'assurer que ces recommandations soient appliquées et diffusées, puis aux fins d'un suivi, il en fera rapport à l'Exécutif lors de la séance du mois de décembre.
- Nous avons également autorisé les demandes de perfectionnement professionnel des commissaires qui souhaitent assister à l'assemblée générale annuelle de l'ACSAQ et au PP les 28 et 29 octobre à Sherbrooke. Les rapports de déplacement (suivant nos discussions lors de notre dernière session de travail) et les documents pertinents (selon notre politique) sont corrects. Comme les sessions de travail du conseil sont toujours très débordées, si le conseil le souhaite, l'Exécutif serait d'accord de réviser et de compiler les informations pertinentes (particulièrement en ce qui concerne les meilleures pratiques) lors de l'une de nos sessions ouvertes de travail. Comme vous le savez, l'Exécutif a ajouté un point qui sera permanent à l'ordre du jour des séances publiques, c'est-à-dire « Nouvelles initiatives ». Tous les commissaires sont invités à y participer si leur agenda le permet.
- De plus, à titre d'information, comme l'a demandé le conseil lors de la dernière session de travail, la mise à

jour du règlement révisé sur le Code d'éthique et de déontologie des commissaires sera revue lors de notre prochaine session de travail ainsi que la nouvelle « Politique d'acquisition de biens et services ». Celle-ci a été rédigée en grande partie par le Ministère alors nous devons combiner la politique actuelle et la nouvelle politique.

- La prochaine session de travail de l'Exécutif aura lieu exceptionnellement le 1^{er} novembre 2011. Les présences doivent être confirmées auprès de la secrétaire générale parce qu'un souper sera offert.
- La prochaine séance régulière du comité exécutif se tiendra le 6 décembre 2011.

Consultatif de transport – P. Chouinard

- Réunion tenue le 27 septembre.
- P. Chouinard a été élu président.
- L. Cuffling a été élue vice-présidente.
- Le budget fut présenté.
- Des discussions ont porté sur la vente du contrat de transport scolaire d'une entreprise à une autre.
- Examen de la nouvelle Politique de transport, laquelle sera présentée à l'Exécutif en décembre.
- La prochaine réunion aura lieu sur convocation de la présidence.

Éducation – D. Smith:

- Réunion tenue le 26 septembre.
- La commissaire Smith a été élue présidente du comité.
- Les dates des réunions ont été déterminées.
- Le mandat du comité a été revu.
- Liste des questions qui feront l'objet de discussion par le comité au cours de l'année.
- Le programme d'Assistance technique en pharmacie pourrait être offert dès la fin de janvier. D'autres programmes font aussi l'objet d'une étude dans le but de les introduire aux programmes déjà offerts par le centre ACCESS.
- 140 étudiants sont présentement inscrits à la formation professionnelle et 656 étudiants à l'éducation des adultes.
- La prochaine réunion aura lieu le 24 octobre à 18 h 30 au centre ACCESS.

Ressources financières et vérification : P. Chouinard

Réunion tenue le 27 septembre.

- Discussions sur la distribution des allocations spécifiques.
- Formation sur la taxe scolaire.
- Révision du mandat du comité.
- Discussion portant sur les écoles de Montréal pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Réunion tenue le 18 octobre.

- Examen des états financiers et des recommandations du vérificateur externe qui seront présentés au conseil ce soir.
- La prochaine réunion aura lieu le 29 novembre à 19 h 30.

Gouvernance et éthiques : L. Cuffling

- La réunion prévue pour le 4 octobre a été reportée au 1^{er} novembre.

Ressources humaines : – H. Dumont

- Réunion du comité des RH a eu lieu le 27 septembre.
- Les points qui ont fait l'objet de discussions furent la nomination d'un directeur adjoint et la prolongation du contrat du programme d'aide aux employés dont les résolutions sont présentées au conseil ce soir.
- Le comité a été informé sur le processus de dotation en personnel, particulièrement pour les écoles secondaires. Les membres ont posé des questions afin de mieux comprendre le processus.
- Le comité a aussi revu son mandat.
- À la demande du comité exécutif, les membres du comité ont entamé la révision de la Politique et des procédures sur l'embauche de personnel. Le travail sur cette question se poursuivra lors de la prochaine réunion qui se tiendra le mardi 25 octobre à 17 h 30.

Ressources matérielles et écoles sécuritaires: K. Cameron

- Réunion tenue le 11 octobre.
- En ce qui concerne les travaux de réfection urgente des briques à l'école secondaire régionale Heritage, les soumissions ont été ouvertes aujourd'hui et une résolution est déposée au conseil ce soir.
- L'offre de service pour la sélection de professionnels pour l'école Royal Oak sera présentée au conseil pour adoption en novembre.
- Les écoles ACCESS, Cedar Street, Courtland Park, Greenfield Park et William Latter ont été choisies pour la phase 1 des tests de détection de radon.
- Le MÉLS a mandaté une entreprise pour effectuer des études environnementales selon son plan triennal. Celles-ci se produiront pendant l'été 2012.
- P. Farmer a passé en revue la Politique d'acquisition de biens et services.
- Le commissaire Cameron a dirigé l'examen des rapports annuels sur la sécurité et la santé présentés par 23 écoles.
- Ce comité demande de recevoir les comptes-rendus du comité sur la sécurité et la santé de la commission scolaire au fur et à mesure qu'ils sont produits.
- La prochaine réunion aura lieu sur convocation de la présidence.

ACSAQ

- Aucun rapport. La prochaine réunion aura lieu le 29 octobre.

NOUVELLES AFFAIRES

Résolution F122-20111018

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE :

ÉTANT DONNÉ que les états financiers 2010-2011 ont été montés en suivant les directives du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;

ÉTANT DONNÉ que ces états financiers ont été vérifiés par un vérificateur externe et que celui-ci a présenté son rapport de vérification au directeur général et au Conseil des commissaires :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Chouinard, appuyé par le commissaire D'Avignon, que le dépôt des états financiers 2010-2011 de la Commission scolaire Riverside soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution HR302-20111018

PROLONGATION DU CONTRAT AVEC SHEPELL-FGI POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) :

ATTENDU QUE Shepell-fgi était le fournisseur du programme d'aide aux employés (PAE) depuis novembre 2008 ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Riverside est très satisfaite des services rendus ;

ATTENDU QUE le Comité des ressources humaines a révisé et accepté cette résolution ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire D'Avignon, appuyé par la commissaire Nichols, que la Commission scolaire Riverside approuve la prolongation du contrat avec Shepell-fgi pour son programme d'aide aux employés, du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution HR303-20111018

NOMINATION D'UN DIRECTEUR ADJOINT À L'ÉCOLE RÉGIONALE SECONDAIRE CENTENNIAL :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nichols, appuyé par la commissaire Copeman, que **Steven Carroll** soit nommé au poste de directeur adjoint à l'école régionale secondaire Centennial à compter du 7 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution F123-20111018

AUTORISATION DE LA VENTE DE 17 CONTRATS D'AUTOBUS ET UN MINI BUS PAR TRANSDEV CANADA À TRANSCO INC.

ATTENDU QUE Transdev Canada a fait une demande d'autorisation pour vendre leurs contrats à Transco Inc. et ce en date du 21 octobre 2011;

ATTENDU QUE Transdev Canada a présentement 17 autobus et un mini bus ayant un contrat d'un an avec la Commission scolaire Riverside totalisant approximativement un million quatre-vingt-seize mille dollars (1 096 000,00\$)

ATTENDU QUE la section XXI, clause 44 du contrat stipule que :

L'ENTREPRISE DE TRANSPORT ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat sans l'accord écrit préalable de LA COMMISSION. Si L'ENTREPRISE DE TRANSPORT est incorporée, tout changement dans le contrôle majoritaire du capital-action doit être préalablement autorisé par écrit par LA COMMISSION, étant entendu que LA COMMISSION ne peut retenir son autorisation sans motif raisonnable.

ATTENDU QUE le Comité consultatif de transport a révisé et accepté cette résolution;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par le commissaire Chouinard que la commission scolaire Riverside approuve la vente des contrats de Transdev Canada à Transco Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution F124-20111018

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), Commission scolaire Riverside (l'« **Emprunteur** ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2012, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 17,194,000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions ;

ATTENDU QUE la ministre de L'Éducation, du Loisir et du Sport (la « **Ministre** ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du **29 septembre 2011** ;

SUR LA PROPOSITION DU commissaire L'Heureux, appuyé par la commissaire Morrison, il est résolu :

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 juin 2012, des transactions d'emprunts à long terme d'au plus 17,194,000 \$, soit institué (le « **Régime d'emprunts** »);
2. QUE les transactions d'emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujettes aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, L'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;

- d) les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « **Obligations** ») ou auprès de Financement-Québec;
 - e) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus et le montant auquel réfère l'alinéa a) du paragraphe 2 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QUE, dans le cas où les emprunts sont effectués **par l'émission d'Obligations**, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :
- a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
 - b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisies;
 - c) de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
5. QUE, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **par l'émission d'Obligations**, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :
- a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
 - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;
 - d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
 - e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, les cas échéants, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
 - f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, les cas échéants, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« **CDS** ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
 - g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, les cas échéants, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
 - h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
 - i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte

aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;

- j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans le trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;
- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la *Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r) dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
- t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur, mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
- u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le

nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;

- v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
 - w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;
 - x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et
 - y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.
6. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur;
7. QUE l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances;
8. QUE dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **auprès de Financement-Québec**, celles-ci comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, l'Emprunteur lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
9. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
10. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- la Présidente du conseil des commissaires
ou le Directeur général
ou le Directeur général adjoint

ou le Directeur des ressources financières et du transport scolaire

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

11. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du Régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR222-20111018

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DE L'ENVELOPPE ARCHITECTURALE, PHASE 3 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE HERITAGE:

ÉTANT DONNÉ que la Commission scolaire Riverside a entrepris de procéder au remplacement partiel de l'enveloppe architecturale de l'école Heritage;

ÉTANT DONNÉ que 2 phases du remplacement partiel ont été effectuées dans les dernières années;

ÉTANT DONNÉ que les argents sont disponibles afin de procéder au remplacement partiel de l'enveloppe architecturale de l'école Heritage;

ÉTANT DONNÉ l'appel d'offres public ouvert le 18 octobre 2011 et ses résultats qui sont les suivants (prix taxes en sus):

Construction Bugère Inc.	\$241,500.00
Constructions R.D.J. Inc.	\$254,000.00
Restaux Inc.	\$346,765.00
Céleb Construction Ltée	\$379,900.00
Construction MACBEC	\$425,600.00
Constructions Martha Inc. (Solam Ent. Gén.)	\$461,457.00

ÉTANT DONNÉ que suite à l'analyse des soumissions faite par le professionnel au dossier, la firme Leclerc Architectes, recommande le plus bas soumissionnaire jugé conforme ;

ÉTANT DONNÉ que ce projet a été révisé et a reçu l'appui du Comité des Ressources matérielles et des écoles sécuritaires:

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Cameron, appuyé par le commissaire L'Heureux, que la Commission scolaire Riverside accepte la recommandation de la firme Leclerc Architectes, d'allouer le contrat pour le remplacement partiel de l'enveloppe architecturale, phase 3 de l'école Heritage au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Bugère Inc. au montant de 241 500,00 \$ taxes en sus, et d'autoriser le Directeur général à signer le contrat à cet effet.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par le commissaire Blais qu'une clause soit supprimée de la résolution.

POUR 9
CONTRE 2
ADOPTÉE

La résolution amendée a été soumise au vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

Correspondance – Des copies de la liste sont disponibles.

QUESTIONS DU PUBLIC : Aucune

BRAVOS

- La commissaire Nichols a assisté au deuxième déjeuner de l'école Good Shepherd auquel il était permis aux élèves d'être accompagnés d'un adulte. Elle mentionne aussi que l'épouse de Monsieur Bill Hinds, ancien administrateur de l'éducation des adultes, est décédée au cours de l'été. Nous offrons nos sincères condoléances à la famille et aux amis.
- La commissaire Smith a assisté à une magnifique cérémonie de la reconnaissance de l'excellence scolaire à l'école Chambly Academy. Elle a exprimé son immense fierté à l'égard des élèves de Chambly Academy qui ont collectivement réalisé plus de 10,000 heures de services communautaires. Félicitations CA!
- La commissaire Gour a assisté aux deux déjeuners organisés par l'école Good Shepherd et elle dit que ce fut deux rassemblements festifs très agréables. Elle mentionne qu'elle a aussi eu le plaisir d'assister à la cérémonie de la reconnaissance des élèves de Centennial. Elle propose que la commission scolaire songe à offrir aux élèves des sacs fourre-tout lors de ces cérémonies de reconnaissance.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Blais, appuyé par le commissaire Chouinard, que la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Moira Bell, présidente

Denise Paulson, secrétaire générale

CORRESPONDANCE – COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE
 2011.10.18

<i>DE</i>	<i>TYPE</i>	<i>OBJET</i>
Judith Leonard, directrice, École Alternative	Lettre à la présidente	Lettre de remerciement
Louise Pagé, Sous-ministre, MELS	Lettre à la présidente	Autorisation d'emprunt
Sylvie Duval, Agente syndicale, Teamsters Québec, Local 106	Lettre à la présidente	Commentaires
Sylvain Racette, directeur général	Lettre au conseil	Merci

Convocation à une séance **ordinaire** qui aura lieu
le **mardi 18 octobre 2011** à 19 h 30 au centre administratif
au 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert, Québec.

ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour (il y aura une pause de 10 minutes durant la séance)
3. Période de questions du public – 30 minutes
4. Présentation du rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant le 30 juin 2011
5. Approbation du procès-verbal
 - 5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2011
 - 5.2 Suivi de la séance ordinaire du 20 septembre 2011
6. Rapports:
 - 6.1 Présidente
 - 6.2 Directeur général
 - 6.3 Comité des parents
7. Rapport des comités
 - 7.1 Exécutif
 - 7.2 Transport
 - 7.3 Éducation
 - 7.4 Finance et vérification
 - 7.5 Gouvernance et éthiques
 - 7.6 Ressources humaines
 - 7.7 Ressources matérielles et écoles sécuritaires
 - 7.8 ACSAQ
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Dépôt des états financiers de la commission scolaire
 - 8.2 Prolongation du contrat pour le programme d'aide aux employé(s)
 - 8.3 Nomination d'un directeur adjoint à l'école régionale secondaire Centennial
 - 8.4 Autorisation de vendre des contrats d'autobus
 - 8.5 Régime d'emprunts à long terme
 - 8.6 Réfection partielle de l'enveloppe architecturale, phase 3 de l'école Heritage
9. Correspondance
10. Questions diverses
11. Période de questions du public – 20 minutes
12. Bravos
13. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert (Québec) le 14 octobre 2011

Denise Paulson, secrétaire générale